

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Tania Tremblay, directrice générale
Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.

2022-12-761 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-12-762 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires 2023 et se déclarent satisfaits des explications reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte, tel qu'elles ont été présentées, les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 démontrant des revenus, des dépenses et des affectations de l'ordre de 23 406 520 \$;
- DE publier le document explicatif du budget 2023, conformément à l'article 474.3 de la Loi des cités et villes.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-12-763 PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025 - ADOPTION.

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024-2025, lequel prévoit des immobilisations pour un montant de 44 676 253 \$, dont 23 604 469 \$ pour l'année 2023, 18 881 784 \$ pour l'année 2024 et 2 190 000 \$ pour 2025 (peut être soustraite toute subvention, aide externe, etc. à ces montants).
- De publier le document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisations, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2022-12-764 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE à l'unanimité